



PV CC Coppet 5/2012

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2012

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 44 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 10 Conseillers ou Conseillères
Absents : 1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 25 juin 2012 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination d'un membre pour la commission de la Mobilité ;**
5. **Nomination d'un membre pour la commission intercommunale de l'AJET ;**
6. **Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 25/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 27,500.00 pour l'aménagement de l'entrée de la Copétane ;**
7. **Rapport de la commission du SIED concernant le préavis No 01/2012-2013 relatif à l'approbation du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur ;**
8. **Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 02/2012-2013 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013 ;**
9. **Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 03/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 20,500.00 pour l'entretien du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis sur la parcelle No 20, rue des Belles-Filles 7 ;**
10. **Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 04/2012-2013 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 290,000.00 pour la finalisation du Plan directeur localisé de la plate-forme de la gare de Coppet ;**

11. **Rapport de la commission de la Mobilité concernant le préavis No 05/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 130,000.00 pour la création d'abris à vélos sécurisés à la gare, l'installation de supports à vélos aux emplacements stratégiques de la commune et l'aménagement d'une partie de la place de la Gare ;**
12. **Rapport de la commission ad-hoc concernant le postulat de Madame Sophia Baltzer ;**
13. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
14. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 25 juin 2012

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. Meylan relève que le nombre des présents, à la page 53, est de 42 mais que partout il est inscrit 41 votants et même 52 au § 4 de la page 58.

Le président explique que lui-même ne votant pas à main levée, il doit effectivement y avoir 41 votants. En revanche 52, comme mentionné au § 4 « travaux-revenus » est une erreur et sera corrigé pour 41, ainsi qu'au § 4 « travaux-charges » où il devrait y avoir 0 abstention et non 1.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 5

Le PV du 25 juin 2012 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Rapport des commissions

Ceux-ci doivent impérativement revenir signés par tous les membres.

En revanche la feuille des indemnités doit être signée une fois complète uniquement par le président.

Demandes de retrait de commission et de délégation

- M. Manoury désire se retirer de la commission de la mobilité pour cause d'agenda avec les autres commissions dont il fait partie.

- Mme Gianoli-Tuena désire se retirer de l'AJET.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Péréquation financière

Grâce au nouveau système instauré, le résultat est très positif pour Coppet puisque nous n'avons que CHF 68'000.00 supplémentaires à payer sur un montant largement supérieur à CHF 10 millions, alors qu'en 2006 et 2007 il avait fallu rajouter plus de CHF 1 million. Cependant nous avons quand même mis en réserve plus de CHF 3'600'000.- pour pallier à d'éventuelles charges supplémentaires, nous permettant ainsi d'être sereins pour l'avenir.

M. J.-C. Trotti

Patinoire

Ouverture samedi 17 novembre

Site mobilité

Mise en route d'un site mobilité concernant la politique de stationnement de la commune avec des infos pratiques pour tous les véhicules et les piétons. Déjà 300 visites depuis sa mise en route le 18 septembre.

RC1

Concernant la route RC 1 touchant les communes de Mies, Tannay, Commugny et Coppet, une présentation avec discussions aura lieu le 21 novembre à 20h00 à Tannay. Une convocation vous sera envoyée.

STEP

Des travaux pour la STEP ont lieu sur plusieurs routes et le chemin piétonnier qui mène aux Perrières sera fermé par sécurité durant quelques semaines.

Chemin des Grands Huttins

Le tapis final pour le chemin des Grands Huttins devrait être posé d'ici la fin octobre, si le temps le permet.

Mme N. Imesch

Plan de quartier et PPA

Le plan de quartier des Jardins a été remis au Canton pour examen préalable. Un préavis de CHF 80'000 avait été voté par le Conseil communal.

Le plan partiel d'affectation des Vues a également été remis au Canton pour examen préalable. Un préavis de CHF 46'000 avait été accepté par le Conseil communal.

Ces deux projets devront passer devant le Conseil pour approbation finale.

Maison de Ville

Les opposants n'ayant pas fait recours au Tribunal Fédéral, les travaux pourront commencer, pour autant qu'il n'y ait pas d'augmentation du budget. L'architecte mandaté doit prendre contact avec les soumissionnaires à ce sujet.

Parking

Notre ASP (Assistante de Sécurité Publique) Mme Estine Mégevand, ayant donné sa démission, une annonce a paru dans les journaux pour son remplacement mais, en attendant elle travaillera encore quelques heures afin d'éviter les abus.

Mme S. Paratore

Ouverture des UAPE le mercredi

Ce sont environ 50 enfants qui bénéficient de cet accueil le mercredi à Commugny et à Founex

Requérants d'asile

Coppet ayant été désignée par le Canton, 50 requérants ont été accueillis depuis le 7 août. Un flyer envoyé aux habitants a provoqué de virulentes réactions de la part de certaines personnes. Celles-ci ont pu être rassurées lors d'une séance d'information publique qui a eu lieu le 2 août. Certains se sont proposés comme bénévoles pour des actions qui sont en train de se mettre en place.

Un contact est établi entre les deux écoles et la Municipalité. Tout semble bien se passer pour le moment et nous restons vigilants.

En collaboration avec l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants), deux groupes de suivi ont été créés. Le premier comprenant un membre de la municipalité, de l'EVAM, de l'association des parents d'élèves et 3 personnes du groupe de soutien.

Le second se compose d'un membre de la municipalité, de la gendarmerie, de l'EVAM et des deux directions des écoles. Déjà deux rencontres ont eu lieu. Toute personne intéressée est la bienvenue et la Municipalité trouverait positif qu'un membre du Conseil Communal, ainsi que deux suppléants, viennent rejoindre le groupe de suivi.

Mme I. Naville

Buvettes

La fermeture de la buvette du port se fera le 31 octobre

L'ouverture de celle de la patinoire se fera le 17 novembre

Marché

Dès le 18 octobre, le marché hebdomadaire du jeudi sera déplacé sur la place des Ormes. La place du Four où il se tient actuellement, étant au centre de Coppet, la fermeture du parking dès 13h00 le jeudi a provoqué beaucoup de plaintes. Une solution devra être trouvée pour l'hiver.

M. G. Produit

Préavis pour la prochaine séance du 12 novembre 2012

- demande de crédit pour l'installation temporaire d'un restaurant ouvert toute l'année, sur l'esplanade de Germaine de Staehl. En parallèle une étude de réaffectation de la Salle Communale est prévue, permettant de maintenir la salle communale tout en y ajoutant un restaurant.

- modification du plan de quartier de Truels Bernard ainsi que de son règlement.



- demande de crédit pour l'installation de stations de vélos en libre service. Ce projet avait été refusé en avril ou mai mais, comme annoncé, nous l'avons retravaillé en tenant compte le plus possible des remarques et des discussions avec d'autres communes et nous vous présenterons ce nouveau concept avec un réseau.

4. Nomination d'un membre pour la commission de la Mobilité

M. Pierre Olsson se porte candidat. Excusé pour cette séance, il a fait parvenir sa candidature à M. Riesen.

M. Maillard demande si l'on peut être membre de plusieurs commissions permanentes. M. Riesen explique que le règlement laisse le libre choix de le faire.

Election de M. Olsson par acclamation.

5. Nomination d'un membre pour la commission intercommunale de l'AJET

Election de M. Reinmann, seul prétendant, par acclamation

6. Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 25/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 27,500.00 pour l'aménagement de l'entrée de la Copétane

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. A. Maillard, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Allegra remarque que le bail a été résilié et aimerait savoir si les chiffres d'affaires lors des weekends par exemple, sont connus ou si un changement d'affectation a été envisagé. Elle se déclare cependant d'accord avec ce nouvel aménagement.

M. Produit répond que les comptes des 3 dernières années ont été consultés et il s'avère effectivement que l'ouverture du dimanche est peu rentable. Une autre affectation n'est pas prévue pour le moment, la municipalité étant en négociation pour la résiliation du bail.

Mme Bory demande si les monuments historiques ont été consultés et s'ils ont donné leur accord pour mettre une porte coulissante.

Mme Imesch répond que la commission des monuments et des sites a approuvé cette modification.

M. Produit précise que la commission des monuments et des sites est une commission municipale.

Mme Imesch reprend la parole pour préciser que le SIPAL, service du patrimoine cantonal, a aussi été consulté et a approuvé. Cette transformation de porte est faite également pour retrouver l'aspect de l'époque en réalignant la devanture sur la façade, ainsi que pour des raisons de sécurité.

M. Keller aimerait connaître la position de la municipalité concernant une augmentation de loyer.

Mme Imesch précise qu'il sera difficile de la faire vu la situation actuelle, mais il faudra reconsidérer le problème lors d'une éventuelle nouvelle affectation.

Mme Fauran tient à faire une remarque sur les travaux qui seront, selon le rapport, confiés à des entreprises locales. Concernant le développement durable, les critères devraient être d'abord la compétence, puis les devis et ensuite la localisation des entreprises.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 25/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 27,500.00 pour l'aménagement de l'entrée de la Copétane, est accepté.

7. Rapport de la commission du SIED concernant le préavis No 01/2012-2013 relatif à l'approbation du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur

A la demande du Président, le rapporteur de la commission du SIED, Mme C. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président signale qu'il a déjà reçu un amendement signé par 5 conseillers qui devra être discuté avant le préavis. Cet amendement concerne l'annexe 3 du règlement communal sur la gestion des déchets de la Commune et porte sur l'allègement des taxes forfaitaires.

Il est demandé d'ajouter, en plus des enfants de moins de 18 ans déjà exonérés :

- les rentiers AVS et AI au bénéfice de prestations complémentaires
- les jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans
- les bénéficiaires du revenu d'insertion et des prestations complémentaires pour famille

Le Président ouvre la discussion.

Mme Cherbuin tient à préciser qu'elle a fait cette démarche car le système proposé est dérivé d'une loi fédérale et correspond à une taxe, sans tenir compte des bas revenus tels que ceux des rentiers AVS ou AI. Quant aux jeunes adultes en formation ils vivent encore chez leurs parents et les bénéficiaires du revenu d'insertion ou des prestations complémentaires sont, soit des chômeurs en fin de droit, soit au bénéfice de l'aide familiale.

M. Keller désire soutenir cet amendement car, selon le préavis proposé, les frais seraient très élevés pour les familles avec plusieurs enfants, alors que jusqu'à maintenant une réduction pour ceux-ci était prévue.

M. Produit explique que la loi incite les autorités à réfléchir à des mesures dites sociales et, en proposant ce préavis, la Municipalité en a largement tenu compte. Avant, il y avait effectivement un coefficient d'allègement pour les familles avec enfants. Mais maintenant tous les enfants de moins de 18 ans seront exemptés et, abstraction faite du prix des sacs, la taxe sera équivalente ou plus faible. Quant aux personnes à très bas revenus, elles ne paient presque pas, ou pas du tout, d'impôt. L'objectif principal de cette loi étant d'inciter les familles à faire le tri. Selon les mesures proposées, 746 personnes, soit un quart de notre population, seraient exonérées de cette taxe.

Mme Fauran se déclare contente qu'il y ait un amendement car l'annexe 3 du règlement est anti développement durable et anti sociale. Il faut inciter la population à réduire les déchets et à changer les comportements. Il y a d'autres moyens de compensation existants pour les familles.

M. Trotti explique que ce sujet a été abordé dans le cadre de la commission de développement durable. Cette loi impose des mesures sociales et la Municipalité a pensé qu'il fallait commencer par mettre en place ce système doucement et en tenant compte de ce qui se passe dans d'autres cantons. La taxe forfaitaire fixée est peu importante permettant, par la suite, d'être modifiée si nécessaire.

M. Keller pense qu'il serait préférable de diminuer la taxe forfaitaire qui existe déjà et d'augmenter celle des sacs qui est beaucoup plus incitative pour le tri des déchets.

M. Produit démontre, chiffres à l'appui que, pour une famille de 2 enfants et 2 adultes le montant à payer était de CHF 465.00 et, qu'avec le nouveau règlement, il serait de CHF 500.00 env., sacs compris. Le plus incitatif étant le prix des sacs, donc une diminution des déchets.

Mme Fauran aimerait que l'on fasse des allègements en fonction des revenus plus qu'en fonction des enfants pour inciter les personnes à faire plus d'effort.

Mme Moreillon pense qu'il serait intéressant de savoir quels sont les moyens d'application pour les taxes dans les communes en Suisse-allemande.

M. Produit signale que pour la commission des finances, l'amendement proposé par Mme Cherbuin, ne changerait pas grand-chose. Dans certains cantons ou communes la taxe au poids a été choisie ;

elle semble plus juste mais aurait nécessité de coûteux investissements ; dans d'autres des sacs sont distribués gratuitement à certaines familles. La décision finale revient à la Commune.

M. Gada demande à M. Trotti, puisque la directive est modifiable en tout temps, comment cela serait-il réalisable ?

M. Trotti répond que tout est possible mais toute exonération a un prix. Nous avons choisi un standard, en le modifiant quelque peu et il sera appliqué dans 200 communes environ.

M. Produit précise qu'une directive est une décision municipale. Un règlement dit que nous ne devons pas faire de bénéfice, mais en cas de perte il faudra demander un effort supplémentaire aux citoyens. Le prix du sac est fixé pour 5 ans mais après un an nous pourrions faire le point, tout comme les 200 autres communes du canton. Si nécessaire, la modification de la taxe forfaitaire pourrait se faire avec la Municipalité, les membres de la commission du développement durable et de la commission des finances.

Mme Fauran propose comme solution de donner, par exemple, des modules de compostage, plutôt que des sacs.

Mme Bory propose que l'on passe au vote car les directives ne peuvent pas être changées sans avoir préparé un texte auparavant. Sachant qu'elles peuvent être modifiées par la suite, il faudrait adopter le règlement tel quel et savoir qui peut les modifier et qui les approuvera.

M. Produit explique que, suite à l'amendement proposé, signé par 5 personnes, le Conseil va devoir se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci. La directive étant un document municipal, il serait bon qu'il soit issu d'un travail avec la commission de développement durable et la commission des finances. Le règlement est de la compétence du Conseil et la Municipalité ne peut le modifier sans présenter un préavis.

Mme Cherbuin fait remarquer que la mention de l'annexe concernant les allègements, au point « d » de l'article 12, fait partie intégrante du règlement.

M. Riesen relit la page 7 du règlement, sur les allègements. En votant le préavis et non le règlement, l'article « d » indique que c'est de la compétence municipale de fixer les directives pour l'allègement de la taxe. => **Hors séance : après prise de renseignement auprès de la Préfecture, les annexes font parties intégrante du règlement et ne peuvent être modifiées qu'avec l'aval du Conseil communal (sur préavis municipal). En revanche dans ce cas de figure le règlement complet ne doit plus être approuvé.**

M. Trotti relève que ce règlement et ses directives ont déjà été soumis et approuvés par le Canton.

Le Président passe au vote de l'amendement de l'annexe 3 de la directive municipale qui propose l'exonération de la taxe forfaitaire aux personnes suivantes :

- rentiers AVS et AI au bénéfice de prestations complémentaires
- les jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans
- les bénéficiaires du revenu d'insertion et des prestations complémentaires pour famille

Oui : 21

Non : 20

Abst. 2

L'amendement est accepté.

Le Président ouvre la discussion sur l'entier du règlement.

M. Cherbuin s'étonne que le prix des sacs de 60 litres soit le plus élevé et demande une modification des prix.



Le Président répond que la fixation du prix est une compétence au niveau du district et qu'il faudrait déposer un amendement pour faire une modification du règlement. D'autre part, les prix ont été uniformisés afin d'éviter le »tourisme des déchets «

M. Trotti précise que les prix ont été fixés par la SADEC et les autres associations des communes afin qu'ils soient les mêmes partout. Quant aux prix, 75% des sacs vendus seraient ceux de 35 litres, d'où leur prix bas, les 60 litres étant les moins utilisés et les 110 litres utilisés principalement par les sociétés.

M. Mazzoli demande comment a été calculée la taxe de CHF 250.00 pour les entreprises, relativement peu importante par rapport au nombre d'employés.

M. Prodi rappelle qu'une entreprise doit en plus payer pour ses déchets en faisant venir un transporteur.

Mme Gavin aimerait savoir comment seront contrôlés les sacs déposés dans les containers.

M. Trotti répond que des pointages devront être faits mais il semblerait, d'après une étude réalisée en Suisse-allemande, que seulement 3% de la population triche.

M. Keller remarque qu'en fait cette augmentation de taxe est une augmentation indirecte des impôts.

M. Prodi répond que la municipalité est consciente de ce problème et qu'il y aura effectivement une part, assumée par l'impôt, plus importante que prévu. Ce point mentionné dans le préavis reviendra pour l'arrêté de l'imposition 2014. Aujourd'hui il n'y a pas assez de recul pour le déterminer.

La parole n'étant plus demandée, le Président, passe au vote :

REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS

Chapitre premier – **DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1 : Champ d'application

Article 2 : Définitions

Article 3 : Compétences

Pas de question

Oui : 41

Non : 1

Abstention : 1

Chapitre 2 - **GESTION DES DECHETS**

Article 4 : Tâches de la Commune

Article 5 : Ayants droit

Article 6 : Devoir des détenteurs de déchets

Article 7 : Récipients et remise des déchets

Article 8 : Déchets exclus

Article 9 : Feux de déchets

Article 10 : Pouvoir de contrôle

Pas de question

Oui : 42

Non : 0

Absention : 1

Chapitre 3 – **FINANCEMENT**

Article 11 : Principes

Article 12 : Taxes

Article 13 : Décision de taxation

Article 14 : Échéance

Pas de question

Oui : 35	Non : 5	Abstention : 3
----------	---------	----------------

Chapitre 4 – SANCTIONS ET VOIES DE DROIT

Article 15 : Exécution par substitution

Article 16 : Recours

Article 17 : Sanctions

Pas de question

Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------	---------	----------------

Chapitre 5 – DISPOSITIONS FINALES

Article 18 : Abrogation

Article 19 : Entrée en vigueur

Pas de question

Oui : 43	Non : 0	Abstention : 0
----------	---------	----------------

ANNEXE 1 – pages 9, 10, 11 et 12

Mme Bory demande si des dispositions ont été prises pour le plastique qui, jusqu'à maintenant, est brûlé comme tout le reste.

M. Trotti répond qu'il n'y a toujours pas de filière pour la destruction du plastique.

Plus de question

Oui : 42	Non : 0	Abstention : 1
----------	---------	----------------

ANNEXE 2 - page 13

Pas de question

Oui : 43	Non : oui	Abstention : 0
----------	-----------	----------------

ANNEXE 3 amendée

Au point « allègement des taxes forfaitaires », ajouter

- rentiers AVS et AI au bénéfice de prestations complémentaires

- les jeunes adultes en formation de 18 à 25 ans

- les bénéficiaires du revenu d'insertion et des prestations complémentaires pour famille

Pas de question

Oui : 27	Non : 14	Abstention : 2
----------	----------	----------------

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis amendé et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 35	Non : 7	Abst. : 1
----------	---------	-----------

Le préavis No 01/2012-2013 amendé relatif à l'approbation du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur, est accepté.

8. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 02/2012-2013 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. Werner Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 02/2012-2013 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013, est accepté.

9. Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 03/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 20,500.00 pour l'entretien du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis sur la parcelle No 20, rue des Belles-Filles 7

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. A. Maillard, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Moreillon aimerait savoir si la solution proposée de simplement appliquer une couche de fonds isolante sur les murs, puis une couche de finition, sera suffisante.

Mme Imesch répond qu'effectivement les produits actuels permettent de réduire l'humidité mais qu'il faudra quand même chercher la cause de ce problème.

M. Camponovo désire connaître qui a proposé cette solution.

Mme Imesch répond que ce sont bien sûr des professionnels par le biais de la régie.

M. Keller demande si l'on peut avoir un avis sur les 3 points soulevés en page 3 du rapport de la commission.

Mme Imesch explique que les travaux déjà effectués il y a moins de 10 ans étaient extérieurs, mais il ne faut pas oublier que cet immeuble n'a pas de cave. Il sera également judicieux de voir si le problème touche les immeubles voisins. Quant à une augmentation de loyer, il n'est pas possible de faire ce que l'on veut, étant soumis à la loi sur les baux et loyers.

Mme Bory précise que la garantie est de 5 ans pour les problèmes de malfaçon.

M. Camponovo ajoute que, pour les défauts cachés, elle est de 10 ans et, vu la modicité du montant demandé, il n'y a pas lieu de tergiverser. Cependant, il pense que la solution proposée n'est pas idéale car l'eau sera simplement enfermée dans la structure.

Mme Imesch trouve cette remarque légitime mais, étant donné que c'est un cabinet médical qui se trouve à cette adresse, il faut agir. Ce qui n'empêche en rien de continuer les investigations.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 2

Le préavis No 03/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 20,500.00 pour l'entretien du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis sur la parcelle No 20, rue des Belles-Filles 7, est accepté.



10. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 04/2012-2013 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 290,000.00 pour la finalisation du Plan directeur localisé de la plate-forme de la gare de Coppet

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. W. Bill, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cherbuin est étonné de voir que le coût des études pour tous les amendements n'est que de CHF 40'000 et demande si l'étude de l'un des points les plus importants, c'est-à-dire le contournement, est incluse dans ce montant.

M. Prodiit explique que CHF 80'000.00 sont prévus pour une étude liée à la mobilité et que tout ce qui concerne le contournement sera travaillé avec la mobilité.

Concernant le montant de CHF 40'000.00 liés aux amendements, l'un se rapporte au contournement mais ce n'est pas le même mandataire. Celui-ci devra étudier les incidences urbanistiques résultant du contournement.

Le montant de CHF 50'000.00 concerne ce que la population désirera avoir comme types d'activités ou de couleurs dans ces projets futurs. C'est la raison pour laquelle les communes territoriales y participent également car elles sont aussi concernées.

Le montant de CHF 15'000.00 pour la communication est prévu pour les professionnels de la communication à qui la Municipalité a fait appel, estimant que ce travail n'est pas de sa compétence.

M. Manoury rappelle que le contournement est un sujet crucial et pense qu'il faudrait faire, une fois pour toute, un vrai projet de contournement avant d'engager des montants pour d'autres études.

M. Prodiit tient à préciser que dans ce préavis la Commune va avancer la somme de CHF 250'000 (???) sur les CHF 290'000 demandés et a obtenu le remboursement de tous les frais d'études de la part des propriétaires concernés.

Le contournement va être la première étude de ces projets et c'est ce qui décidera de la suite.

Un bureau d'ingénieurs indépendant a également été mandaté pour reprendre l'étude du contournement, sur la base de l'emprise définie par le Canton et évaluer le coût, sachant qu'il y a 2 cours d'eau à passer, un certain nombre de mesures à prendre par rapport aux nouvelles constructions des Perrières et un rond-point à la gare. Lors du premier projet présenté en 1983, et refusé pour une voie, il n'y avait qu'une demi partie en tranchée couverte alors que maintenant c'est l'entier qui serait en tranchée couverte. Concernant le positionnement culturel, il n'y pas encore eu de demandes spécifiques mais ce point va certainement être bientôt soulevé.

Le montant actuel de CHF 82 millions a valu à Coppet d'être cité dans le dernier « Bilan » pour les « gaspi d'or ». Dans ce contexte et, étant donné que l'on en parle depuis 1917, il devient primordial de savoir si cela doit se faire ou pas. Si cela ne se fait pas nous abandonnerons cette réserve de terrains.

Par rapport à la question de M. Cherbuin, le Syndic admet n'avoir pas eu encore de mandat concernant question le type d'infrastructure ou d'activités à prévoir, mais est sûr qu'il y a une réelle demande de la part de la population à ce sujet.

M. Camponovo trouve les termes « différents scénarios de mobilité », inappropriés car c'est en fait une étude sur la mobilité au niveau de la Terre Sainte, mais non pas une étude sur l'impact de cette infrastructure sur les cours d'eau, les franchissements d'obstacles, etc. Donc un manque de clarté dans l'explication alors qu'il s'agit quand même d'un montant de CHF 80'000.00. D'autre part, il espère que ce projet de mobilité est basé sur une étude de la région, surtout avec les changements d'horaires des trains prévus en décembre.

M. Prodiit reconnaît que c'est lacunaire de parler de mobilité seulement. En fait, cette étude intègre les parkings, fait référence au schéma directeur de Terre Sainte qui a déjà une vision de la mobilité, à la circulation spécifique à Coppet, à la rue des Murs, avec contournement ou sans contournement..... C'est de cela que devront tenir compte les ingénieurs en mobilité, en génie civile et en paysagisme.

Ces chiffres ont également été validés par d'autres spécialistes cantonaux en qui l'on peut avoir confiance.

M. Manoury s'étonne que l'on puisse avancer un montant aussi précis de CHF 82 millions.

M. Produit explique qu'il ne faut pas mélanger investissement et problèmes de circulation. Nous avons ressorti le préavis de 1983, très détaillé, de CHF 23 millions pour un demi contournement tranché couverte et route ouverte de la gare à Genève.

En 1997 une hausse d'impôt avait été évoquée et, en cas d'acceptation et d'excédent de revenu, la municipalité avait envisagé l'affectation d'un possible contournement pour des investissements futurs. La réévaluation du même projet a donné un nouveau montant de CHF 37 millions.

En 2011 réactualisation des chiffres avec partie gare, côté Genève, en tranchée couverte et remise d'un dossier conséquent avec toute la base déjà prévue et où il s'agissait de remettre les chiffres, de rajouter la couverture de la tranchée côté Genève, les mesures de protection et l'aménagement autour de la gare. Ce devis de CHF 82 millions intègre 2 ronds-points et l'élaboration de cette étude a coûté environ CH 13'000.00 qui sont intégrés dans le préavis.

Aujourd'hui ce chiffre nous permet de discuter avec les communes de Terre Sainte qui seront aussi impliquées dans le paiement. Même si le canton et le conseil régional ne sont pas très favorables, ils financent quand même l'étude.

M. Camponovo remercie le Syndic de ces précisions qui permettent de voir plus clair au niveau du contournement. Cependant, concernant le positionnement culturel, une étude a déjà été faite en son temps. Ce qui intéresse les habitants c'est surtout de connaître l'impact financier sur les infrastructures telles que les écoles, l'hébergement des personnes âgées par exemple. Point déjà soulevé par M. Gada lors d'une précédente séance. En fait ce préavis ne résout pas beaucoup de problèmes.

Lors de la séance du 6 février 2012 le montant de CHF 106'000.00 a été épongé pour le plan de quartier du chemin des Jardins, puis CHF 80'000.00 ont été de nouveau engagés et maintenant il faut accepter CHF 81'000.00 de dépassement...

M. Produit répond que, sur la problématique financière, la municipalité sait qu'elle ne peut pas venir devant le conseil communal avec un préavis sur le PDL sans avoir un volet financier important. Le travail sera fait par les experts de la commission des finances et aussi grâce aux services du conseil régional et aux services cantonaux. Le Syndic encourage les conseillers à laisser faire le travail à la Municipalité afin que, dans une année, elle puisse proposer un projet tenant compte des demandes. Les propriétaires étant également très inquiets quant au futur, il leur a été demandé de s'engager par écrit, tout en sachant que c'est le conseil communal qui prendra la décision finale.

Mme Bory relève qu'à plusieurs reprises le problème a été soulevé, soit lors de conseils communaux, soit dans le cadre des ateliers du PDL, de savoir ce qu'il y aura comme constructions et activités et qu'il n'est pas possible de reprocher à la Municipalité de prendre toutes les mesures dans ce sens.

M. Camponovo revient sur le volet culturel et demande si la Fondation du Château ne pourrait pas prendre en charge cette étude, étant la première concernée.

M. Produit répond que, effectivement, c'est le propriétaire, le Comte d'Haussonville, et non la Fondation qui devra en assumer une très grande part.

Suit la lecture d'un texte de 1949, parlant déjà d'un contournement, faite par M. Produit (à lire en fin de rapport).

M. Camponovo dépose un amendement pour « une demande de crédit de CHF 160'000.00 pour l'étude des amendements consécutifs au préavis No 18/2010-2011 présentés en séance du Conseil Communal du 27 juin 2011, ainsi que l'absorption et couverture des dépassements en suspens. »

M. Produit bien que peu satisfait de cette proposition, rappelle qu'il faut 5 signatures pour qu'un amendement soit valable. Ensuite, il sera mis au vote et la Municipalité s'y soumettra.

Le Président, après lecture de l'amendement, demande à ceux qui sont d'accord de lever la main. Plus de 5 personnes appuyant cette demande, la discussion est lancée.



M. Produit précise que le montant octroyé, sachant qu'il y a CHF 81'000.00 à épurer, il ne restera plus la possibilité d'étudier la mobilité, le contournement, etc...Il respecte ce choix tout en pensant qu'il n'est pas judicieux.

M. Cherbuin relève que, selon l'amendement, les CHF 80'000.00 octroyés pour la mobilité, l'étude du contournement et éponger les dettes et les amendements demandés permettraient de savoir si oui ou non on va de l'avant avec le contournement, le PDL devant vraisemblablement être réalisé de toute façon, avec ou sans contournement.

M. Gökok demande, vu qu'il y a d'autres partenaires, à quoi servira le solde des CHF 160'000 demandés dans l'amendement étant donné qu'une somme de CHF 80'000.00 est déjà prévue, par la Municipalité, pour le même poste.

M. Gada aimerait connaître les chiffres, poste par poste, demandés par l'amendement.

M. Camponovo précise que CHF 80'000.00 seraient pour l'étude de la mobilité, CHF 42'000.00 pour le dépassement des études effectuées à ce jour et CHF 39'000.00 pour les factures complémentaires à charge des propriétaires, soit CHF 161'000.00 arrondi à CHF 160'000.00

Mme Cherbuin précise qu'un préavis ne peut pas être amendé sur son contenu et que la municipalité pourrait disposer de cette somme comme elle le désire.

Le Président abonde dans son sens car il faut décider d'un amendement qui modifie la décision complète. Les moyens étant limités mais pas l'utilisation de la somme.

Mme Baltzer suggère de renvoyer ce préavis à la municipalité, au lieu de prendre une décision hâtive. Le Président rappelle que si un amendement est proposé, il faut d'abord l'accepter ou le refuser. La Municipalité aura encore la possibilité de retirer le préavis si elle le juge nécessaire et le Conseil Communal pourra toujours le refuser.

La discussion étant close, le vote pour l'acceptation d'un amendement d'augmenter la demande de crédit à CHF 160'000.00 est proposé :

Oui : 7

Non : 31

Abst. 5

L'amendement est refusé

La discussion continue sur le préavis non-amendé.

M. Manoury désirerait qu'à l'avenir la municipalité consulte régulièrement des commissions.

M. Produit précise que lors du premier conseil d'août 2011, la municipalité s'est engagée à donner un maximum d'informations et a bien l'intention de continuer dans cette voie.

M. Camponovo aimerait savoir pourquoi fait-on une étude de marché culturel, alors que d'autres questions importantes ne sont pas encore réglées sur l'impact de ce projet, telles que l'épuration, l'école, les crèches, les personnes âgées. D'autre part, il est mentionné une étude pour des maisons à loyers modérés, mais rien n'apparaît à ce sujet. Les arguments présentés étant les mêmes que ceux du projet précédent refusé. De plus, aucune base d'étude sérieuse sur l'énergie n'a été prévue et certains projets ont disparus.

M. Camponovo songe à représenter un amendement pour une augmentation de budget permettant d'intégrer une étude énergétique et une étude sociale sérieuses.

M. Produit répond que la municipalité ne s'y opposera pas.

Le Président rappelle qu'un amendement peut modifier une décision mais qu'il n'est pas possible de rechiffrer un préavis maintenant. Il faut demander le retrait au Conseil, par la Municipalité, pour étude complémentaire. Etant donné qu'un amendement allant dans le même sens a déjà été refusé, cela ne semble pas réalisable.

Mme Baltzer propose à nouveau de renvoyer ce préavis.

M. Valdieu pense que repousser un préavis, cela se fait depuis 1917. Il serait plus intéressant d'avoir des études nous permettant de prendre des décisions. Concernant les propositions de M. Camponovo, elles manquent de rigueur et se contredisent.

Clôture de la discussion et l'Assemblée passe au vote :

Oui : 34

Non : 6

Abst. : 3

Le préavis No 04/2012-2013 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 290,000.00 pour la finalisation du Plan directeur localisé de la plate-forme de la gare de Coppet, est accepté.

11. Rapport de la commission de la Mobilité concernant le préavis No 05/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 130,000.00 pour la création d'abris à vélos sécurisés à la gare, l'installation de supports à vélos aux emplacements stratégiques de la commune et l'aménagement d'une partie de la place de la Gare

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, Mme Laurence Bory lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alliste demande une explication concernant les honoraires qui varient du simple au double entre les abris côté Jura et ceux côté lac.

M. Trotti explique que la partie Jura est un domaine de la commune de Coppet et la place de la gare appartient aux CFF, donc Coppet à moins de frais à déboursier.

Mme Gavin aimerait savoir si des abris pour les scooters sont prévus, car il n'est question que d'abris à vélos dans le bourg et aux Rocailles et, à la place du Four, les places sont insuffisantes.

M. Trotti répond que, malheureusement, rien n'est prévu

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 05/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 130,000.00 pour la création d'abris à vélos sécurisés à la gare, l'installation de supports à vélos aux emplacements stratégiques de la commune et l'aménagement d'une partie de la place de la Gare, est accepté.

12. Rapport de la commission ad-hoc concernant le postulat de Madame Sophia Baltzer

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad-hoc, Mme Sophia Baltzer, lit les conclusions du rapport qui propose d'amender les propositions de la Municipalité comme suit :

1. La représentativité de notre commune au sein du Conseil intercommunal serait désormais la suivante :
 - 1 délégué-e de la Municipalité porteur(euse) de 2 voix.
 - 2 délégué-e-s du Conseil communal porteurs(euses) d'une voix chacun-e (=2 voix)

Mme Naville pense qu'il serait important que M. Produit, qui fait partie du conseil régional, explique aux futurs candidats quelle est l'importance des dossiers à étudier.

M. Produit explique que ce conseil se réunit entre 4 et 5 fois par année, les dossiers sont conséquents, le travail important mais intéressant et il est recommandé de participer à toutes les séances. Il serait également judicieux que les représentants de Coppet aient tous une même vision afin que lors des votes les voix ne s'annulent pas.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote à mains levées

Oui : 41 Non : 0 Abst. 2

Le premier amendement est accepté.

2. Le Conseil communal désigne les 2 délégué-e-s- et délégué-e-s suppléant(es) au Conseil intercommunal du Conseil régional de Nyon.

M. Keller aimerait savoir pourquoi il est indiqué dans le préavis que, pour des raisons formelles, ces élections des délégués sont de la compétence de la Municipalité.

D'après Mme Baltzer il n'y aurait pas de raisons formelles.

M. Produit précise que la Municipalité laissera le Conseil Communal désigner les candidats bien que, d'après les statuts, ce serait à elle de le faire. Le choix sera validé lundi lors de la séance de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur ces amendements.

Oui : 41 Non : 0 Abst. : 2

Le second amendement est accepté.

Le Président procède à la lecture du rapport amendé de la Municipalité et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 4

Le rapport amendé de la Municipalité concernant le postulat de Mme Sophia Baltzer et consorts concernant la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil intercommunal du Conseil régional, est accepté.

13. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43 Non : 0 Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

14. Divers et propositions individuelle

La parole n'étant pas demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 23h40.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

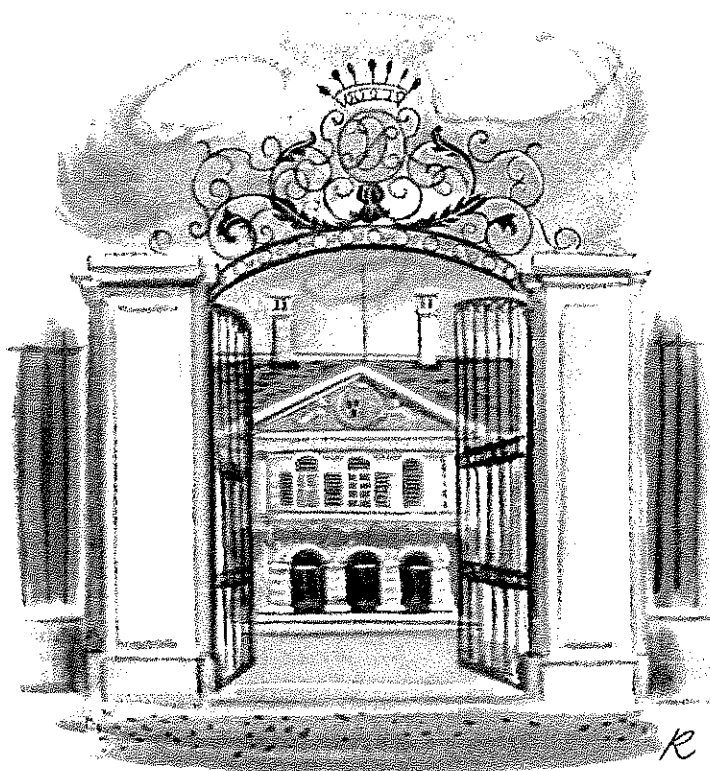
Josyane Noverraz

TRESORS DE MON PAYS

PIERRE BEAUVERD

1949

COPPET



EDITIONS DU GRIFFON
NEUCHÂTEL

qu'il eût acquitté ses droits et qu'il respectât les susceptibilités de LL. EE., était maître après Dieu sur ses terres. Alors que baillis, dîmeurs, ministres du saint Évangile, venus de Berne façonnaient lourdement — à leur manière — l'âme vaudoise, et lui donnaient cette humilité souvent contrefaite, les gens de Coppet, eux, au contact de maîtres venus de France, généralement larges et tolérants, s'épanouissaient sous le soleil du bon Dieu qu'ils avaient appris à aimer, mais non à redouter, et leur caractère s'ouvrait librement ; ils s'habituaient à penser sans détours, mêlant souvent une pointe de malice et de vivacité toutes méridionales à leurs actes et à leurs réparties. L'esprit de Coppet, insaisissable à tout sectaire, est une chose unique en terre vaudoise, une chose unique et admirable, que les tendances malheureusement unificatrices de notre époque risquent de compromettre.

Un projet a été adopté pour détourner la circulation routière devenue intense et dangereuse : la grande artère cantonale empruntera un tracé voisin de celui de la ligne de chemin de fer sur le territoire de Coppet. La petite cité, revenue à son calme d'antan, retrouvera peut-être dans son intégrité ce charme si personnel qui fait que beaucoup de ceux qui y connurent la douceur de vivre ont au cœur comme ultime désir, avant de quitter ce monde, celui de jeter un dernier regard sur ce petit coin de paradis enclâssé là, précieux et accueillant, au bord d'un lac qui, en cet endroit, s'est fait à sa mesure...